

COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)

Séance du 22/07/2019

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juillet 2019

Délibération n°1

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme Adeline CORSI, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie.

Ayant donné pouvoir, Mr Hervé BRUN a donné pouvoir à Mr Pierre LYAN et Mr Patrick CHALARD a donné pouvoir à Mme Joëlle PROLHAC-BARDIN.

Excusé : Mr Clément CORSI

Mme Marina SCACHE a été élue secrétaire.

PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE DE THURET :

- Vu le coût réel du service pause méridienne – animation et repas - calculé à 7.62€/jour à partir du compte administratif 2018.

- Vu l'information donnée par la Maison Familiale d'augmenter le coût de la fabrication du repas de 0.05 € pour l'année scolaire 2019/2020.

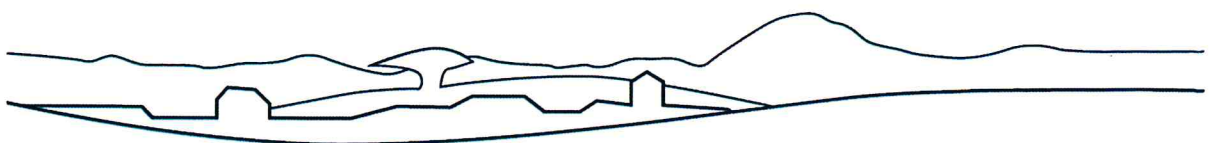
- Conformément à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et la mise en œuvre en septembre 2018 de tarifs « repas+animation » de la pause méridienne à moduler en fonction du quotient familial.

Compte-tenu de la participation de certaines communes de domicile des enfants scolarisés à l'école Marcel BALNY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **FIXE** le prix de la cantine scolaire facturé aux familles à compter du 1^{er} septembre 2019 :

DOMICILE	COUT REEL DE LA PAUSE MERIDIENNE ANIMATION ET REPAS/JOUR	PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU DOMICILE		PRIX DE LA PAUSE MERIDIENNE ANIMATION ET REPAS/JOUR	
		Tranche 1 < 500 €	Tranche 2 > 500 €	Tranche 1 < 500 €	Tranche 2 > 500 €
THURET	7.67 €	4.07 €	3.87 €	3.60 €	3.80 €
SARDON	7.67 €	3.07 €	2.87 €	4.60 €	4.80 €



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 22/07/2019

ST ANDRE LE COQ	7.67 €	1.20 €	1.00 €	6.47 €	6.67 €
BUSSIERES ET PRUNS	7.67 €	2.35 €	2.15 €	5.32 €	5.52 €
BAS ET LEZAT	7.67 €	2.10 €	1.90 €	5.57 €	5.77 €
ST CLEMENT DE REGNAT VILLENEUVE LES CERFS SURAT	7.67 €	0.20 €	/	7.47 €	7.67 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
à Clermont, le 25 JUIL. 2019
et de la publication en Mairie
à THURET, le 29 JUIL. 2019



Fait et délibéré en Mairie,
Les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie certifiée conforme.



Le Maire,
Pierre LYAN

